



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

26. Mai 2014

Boycott par la SPVAL de la partie orale de l'examen de 4P Prise de position du service de l'enseignement

(IVS).- Le vote de l'assemblée des délégués de la SPVAL de ce samedi 24 mai concernant le boycott de l'épreuve de production de l'oral de 4P qui a commencé aujourd'hui, est une surprise pour le Département de la formation et de la sécurité. La décision de supprimer une épreuve est de la seule compétence du Département. Par conséquent, la production de l'oral de 4P qui revêt un caractère obligatoire est maintenue. Quant à la notation de l'épreuve, elle relève du devoir professionnel de chaque enseignant, tel que défini dans la législation.

Les arguments du comité de la SPVAL ne peuvent en rien justifier un boycott de l'examen ou de sa notation, au regard des enjeux suivants:

- a) Les épreuves cantonales ont une visée certificative. Elles évaluent l'atteinte des objectifs par les élèves et sont intégrées dans le calcul de la moyenne annuelle. C'est pourquoi elles peuvent s'avérer déterminantes pour la promotion de l'élève.
- b) En attribuant la totalité des points à une épreuve, comme le souhaite la SPVAL, c'est toute la pondération de l'examen cantonal qui est remise en question. L'égalité de traitement, un fondement de l'évaluation, n'est plus garantie et par extension, c'est l'éthique professionnelle de chaque praticien est remise en cause.
- c) Les élèves sont victimes d'une décision arrêtée dans l'effervescence et sans consultation du Département.

Pour rappel, après les remarques et réserves émises par les partenaires en automne 2013, les inspecteurs ont été mandatés durant les premiers mois de l'année civile 2014. Ils ont présenté les servitudes organisationnelles auprès de chaque direction. Ces dernières ont ainsi pu planifier, depuis plusieurs semaines déjà, la passation de l'épreuve. De plus, une vidéo hébergée sur le site interne de la HEP (<http://animation.hepvs.ch/francais/>) présente concrètement le déroulement de cette partie. On ne saurait donc invoquer une urgence en raison d'un défaut d'information ou de planification.

A l'heure où l'École a de vrais défis à relever, ce qui requiert une union des forces et de la conviction, le Département et son Service de l'enseignement ne peuvent accepter qu'un boycott ne ternisse l'image de l'École et de l'ensemble du corps enseignant valaisan.

Jean-Marie Cleusix, le chef du Service de l'enseignement se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire par le 027 606 42 05 ou le 078 615 14 53

